

COMMUNE DE NOISSEVILLE

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES

Document complémentaire
1/2000°

Edition du document :	Date de référence :		Procédure en cours :
15 / 12 / 2016	Approbation du PLU	DCM	15 / 12 / 2016
AGURAM Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Braille 3, rue Marconi 39150 Brailly Tél : 03 87 21 99 98			

Le fond cartographique est donné à titre indicatif et n'engage en rien la responsabilité de l'AGURAM- Source D.G.I. 2015

Légende

- Commune
- Périmètre de droit de préemption urbain (R123-13 4)
- Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (R123-13 12)

DPU :

Par délibération du conseil municipal du 15/12/2016, un Droit de Préemption
Urbain est institué sur l'ensemble des zones urbaines et d'urbanisation future
du Plan Local d'Urbanisme.